

Art.29-d de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (ONU 1989)

"Les Etats partis s'engagent à développer une éducation destinée à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone."

La philosophie et l'action de la Maison des Droits de l'Enfant étant fondées sur la Convention internationale des droits de l'enfant, elle s'investit donc tout naturellement dans la promotion de l'éducation à la non-violence.

Définition de la non-violence

«Un ensemble de moyens destinés, dans les situations de conflit, à se faire respecter tout en respectant la personne de ses adversaires. La non-violence est aussi une attitude intérieure de communication et d'écoute par laquelle on s'exprime sans empiéter sur le territoire de l'autre, sans lui attribuer des sentiments ou des étiquettes, sans le juger.»

D'où vient le mot non-violence ?

Pourquoi la non-violence ?

Mis à jour Mercredi, 02 Août 2017 15:22

«Il apparaît en 1920, en anglais d'abord, dans la bouche et sous la plume de Gandhi qui traduit ainsi le mot sanskrit "ahimsa" qui signifie en fait " non-nuire" ». il a été repris en français en 1924.»

source : *"La non-violence active" Olivier Maurel – éd° La Plage (2001)*